**Compte rendu FO CA CCAS du jeudi 30 octobre 2014**

Etaient présent pour **FO** Energie et Mines :

Roger CORAI

Lionel PIPITONE

**Ordre du jour**

1. Informations du Président
2. Approbation des procès-verbaux des Conseils d’Administration ci-dessous :

*- 8 novembre 2010,*

*- 13 septembre 2012 (extraordinaire),*

*- 11 octobre 2012,*

*- 11 avril 2013,*

*- 12 septembre 2013.*

1. Synthèse des bilans des festivals Contre-Courant, Visions Sociales et Francofolies
2. Comptes :

*- Présentation et vote du budget prévisionnel 2015,*

*- Point financier à août 2014,*

*- Validation du choix du Commissaire aux comptes suite à l’appel d’offres.*

1. Conventions et partenariats
2. Propositions et projets de délibérations issues des Commissions nationales
3. Patrimoine et dossiers immobiliers

**1 – Information du Président :**

|  |
| --- |
| **ABSENCE DU SECRETAIRE GENERAL**  Michel BARTHAS est absent à cette séance, pour raison familiale. Joël POUSSET, le Secrétaire général adjoint, le remplace.  **REPORT DE LA DATE DU PROCHAIN BUREAU DE LA CCAS**  En raison de la période des élections des CMCAS, le prochain Bureau du CA est reporté au 2 décembre (au lieu du 27 novembre : date de clôture du scrutin).  **ELECTIONS DES CMCAS**  Le Président rappelle que les élections des CMCAS se dérouleront en 2 temps :   * Du 20 octobre au 17 novembre, pour les inactifs, par vote par correspondance. * Du 24 au 26 novembre pour les actifs et inactifs par vote électronique. * Le scrutin sera clos le 27 novembre à 8h00   **CHANGEMENT DE MEMBRES**   * Afin de pouvoir se consacrer pleinement à sa nouvelle fonction de Secrétaire Général de la CCAS, Michel BARTHAS a quitté sa fonction de Président de la CMCAS de Toulouse, en date du 30 septembre dernier. Son remplaçant sur la CMCAS est assuré par Benoit CASTEL.   **Pour la Délégation CFE-CGC** :   * Patrice CHRETIEN remplace Yves COUGOULIC, en tant que suppléant à la Commission nationale des Activités Internationales. * Yves COUGOULIC devient titulaire, en remplacement d’Anouchka ROUZIER, dans cette même commission ; * Patrice CHRETIEN rejoint la Commission Activités Culturelles, dans laquelle il manquait un membre pour la CFE CGC.   **Pour la Délégation CGT** :   * Jean-Luc ARNAUD remplace Pascal LAMBOLEZ, en tant que titulaire à la Commission Internationale * Nicolas CANO remplace Michel BARTHAS au Copil Vente. |

**FORUM DES SAISONNIERS**

Le 3ème Forum des Saisonniers se tiendra à Chambéry, les 21 et 22 novembre prochains.

**PROPOSITION DE MEMBRE AU CONSEIL DU CINEMA LE MELIES**

Le Conseil Municipal de la Mairie de Montreuil a voté, dans sa séance du 15 mai dernier, la mise en place du Conseil du Cinéma Le Méliès. Ce Conseil comprend, entre autres, un collège CE.

Christophe VANHOUTTE, élu à la Communication, a été désigné pour représenter la CCAS.

**SITUATION GOLFECH**

Un effondrement d’un faux plafond s’est produit dans le restaurant de la centrale de Golfech.

Résumé de situation :

* La  partie distribution self et caisses va être condamnée du fait des travaux à venir (au minimum 3 à 4 mois)

La partie production ne semble pas être touchée. Il est probable que la production soit maintenue sauf avis contraire de l’expertise.

Plusieurs scénarii :

1. Autorisation de fabrication sur structure actuelle avec distribution sur l’ancien restaurant (liaison chaude)
2. Autorisation de fabrication sur structure actuelle avec distribution sur structure mobile (salle de restaurant +self)

En cas d’interdiction d’exploiter sur le nouveau restaurant, suite à évaluation des risques par l’expert, 2 pistes possibles :

* + - 1. l’ancien restaurant serait réhabilité pour pouvoir produire à nouveau (grosse logistique en prévision)
      2. Une location de structures mobiles et tout le matériel garantissant la sécurité sanitaire de notre production.

Toute l’expertise de la CCAS est mobilisée pour aider à trouver des solutions pratiques avec la garantie de la sécurité des personnels et de la production.

**QUOTA BAFA**

Un courrier a été adressé aux Présidents de CMCAS, informant des modalités définies pour la prise en charge des formations de base BAFA des filles et fils d’agents.

**2 - Approbation des procès-verbaux des Conseils d’Administration**

*- 8 novembre 2010,*

*- 13 septembre 2012 (extraordinaire),*

*- 11 octobre 2012,*

*- 11 avril 2013,*

*- 12 septembre 2013.*

Les remarques de la délégation FO étant prisent en compte nous votons POUR l’ensemble des PV ci-dessus.

**3 - Synthèse des bilans des festivals Contre-Courant, Visions Sociales et Francofolies**

Une synthèse de ces deux festivals, plutôt positive.

La CCAS, reste très attachée à ces deux manifestations culturelles.

Plus de précision, dans le compte rendu de la commission culture de la CCAS.

**4 - Comptes :**

*- Présentation et vote du budget prévisionnel 2015,*

*- Point financier à août 2014,*

*- Validation du choix du Commissaire aux comptes suite à l’appel d’offres.*

**Voir déclaration FO en annexe**

* *Validation du choix du Commissaire aux comptes suite à l’appel d’offres.*

Le Conseil d’Administration décide de retenir le Cabinet 2 AS pour couvrir la mission de certification des comptes, à partir de l’exercice comptable 2015 jusqu’à l’exercice 2020.

**Délibération 2014.199**

**POUR : CGT + FO**

**CONTRE :**

**ABSTENTION : CFDT+ CFE**

*- Présentation et vote du budget prévisionnel 2015*

Le Conseil d’Administration valide le budget prévisionnel 2015 après avoir pris connaissance des documents et de leur présentation

**Délibération 2014.201**

**POUR : CGT**

**CONTRE : CFDT+ CFE**

**ABSTENTION : FO**

**5 - Conventions et partenariats**

Centre de Santé de Manosque

Avenant à la Convention de délégation de gestion

Prolongation du partenariat, jusqu’au 31 décembre 2015, dans les conditions de la Convention de délégation de gestion signée le 30 août 2012, entre la CCAS et la MAS 04-05 (délibération 2012.131) et de son avenant de 2013 qui actualise les conditions financières (délibération 2013.081).

**Délibération 2014.187**

**POUR : CGT**

**CONTRE : CFDT+ CFE**

**ABSTENTION : FO**

CONTRAT OBSEQUES – RENOUVELLEMENT JANVIER 2015

1 mois de gratuité pour les cotisations, sans revalorisation (tarifs et garanties), à compter du 1er janvier 2015.

**Délibération 2014.188**

**POUR : CGT + FO**

**CONTRE :**

**ABSTENTION : CFDT+ CFE**

CONTRAT DEPENDANCE – PLAN DE REVISION TARIFAIRE

* La mise en place d’un plan de révision tarifaire de 3% l’an contractualisé sur 3 ans à compter de janvier 2015, avec un point d’étape annuel,
* Les garanties et prestations sont revalorisées de 0.4%, également sur 3 ans à compter de janvier 2015.

**Délibération 2014.189**

**POUR : CGT**

**CONTRE : CFDT**

**ABSTENTION : FO**

**ABS LORS DU VOTE : CFE**

CONTRAT DEPENDANCE – AVENANT AU CONTRAT

* La modification, par avenant, de l’ARTICLE 20 – FORMALITES A ACCOMPLIR EN CAS DE DEPENDANCE, de la notice d’information du contrat, précisant la nature des décisions médicales prenant la forme d’une commission médicale composée du médecin conseil de l’assureur et du médecin conseil de la CCAS,
* La modification, par avenant, de l’ARTICLE 28 – COTISATIONS, Révision des cotisations, de la notice d’information du contrat, par la modification de l’alinéa suivant : « l’accroissement éventuel du taux des cotisations ne pourra excéder 5 % par an et ne pourra être appliqué plus de dix fois » par « l’accroissement éventuel du taux des cotisations ne pourra excéder 5 % par an ».

Il reviendra à l’assureur d’en informer tous les adhérents.

**Délibération 2014.190**

**POUR : CGT**

**CONTRE : CFDT**

**ABSTENTION : FO + CFE**

APPEL D’OFFRE AUTO MRH 2015

* Le lancement d’un appel d’offre en 2015, avec le concours du courtier SATEC, pour les contrats groupe suivants :
* Contrat Auto
* Contrat Multi Risques Habitation et RC
* Vie privée
* Caravanes et remorques
* Contrat 2 roues
* Garantie personnelle du conducteur
* Garantie Scolaire
* Protection Juridique
* Contrat Chasse

**Délibération 2014.192**

**POUR : CGT + FO**

**CONTRE : CFE**

**ABSTENTION : CFDT**

RENOUVELLEMENT AUTO MRH 2015

- **AUTO** :

* Comptant (affaire nouvelle) : majoration de +3.5%
* Terme (portefeuille) : ressource moyenne globale : +3.5% décomposée ainsi :
* Adhérent avec bonus 50% depuis 3 ans ou + : +2.8%
* Adhérent avec bonus 50% depuis -de 3 ans : +4.8%
* Adhérent avec tout autre bonus-malus : +3.8%

- **MULTI RISQUES HABITATION** :

* Comptant (affaire nouvelle) : majoration de +3.75%, + indice FFB
* Terme (portefeuille) : majoration moyenne de +3.75%, +indice FFB répartie ainsi :
* Propriétaire/copropriétaire : + 3.7 % + indice FFB
* Locataire : + 2.9 % + indice FFB

**Délibération 2014.193**

**POUR : CGT + FO**

**CONTRE : CFE + CFDT**

**ABSTENTION :**

Rencontres Sportives Nationales (RSN) 2015

La Commission Activités Physiques, Sportives et de Loisirs (APSL), réunie le 25 juin 2014, propose d’attribuer les 6 Rencontres Sportives Nationales (RSN) suivantes :

*-* ***Ball-trap (CMCAS Bayonne),***

***- Biathlon (CMCAS Caen),***

***- Cyclotourisme (CMCAS Valence et Tulle-Aurillac),***

***- Handball (CMCAS Tours-Blois),***

***- Raid Blanc (CMCAS Dauphiné Pays-de-Rhône),***

***- Voile (CMCAS Marseille).***

**Délibération 2014.205**

**POUR : CGT + FO**

**CONTRE : CFE**

**ABSTENTION : CFDT**

**6 - Propositions et projets de délibérations issues des Commissions nationales**

TARIFICATION 2015 POUR LA RESTAURATION MERIDIENNE

(OFFRE SELF ET RESTAURATION RAPIDE)

La variation tarifaire suite à l’application des indices (INSEE sur les denrées et évolution SNB) étant inférieure à 1 centime d’euro, il est proposé pour 2015 de reconduire la tarification 2014.

**Concernant la tarification des boissons liées à l’offre de restauration méridienne :**

* boissons non alcoolisées : la variation étant peu significative, il est proposé pour 2015 de reconduire la tarification 2014.
* boissons alcoolisées : application de l’indice INSEE.

Ces tarifs prendront effet à compter du 1er janvier 2015.

**Délibération 2014.194**

**POUR : CGT + CFE**

**CONTRE : CFDT**

**ABSTENTION : FO**

Tarification 2015 de la carte des plats à emporter en Centre de Vacances

La variation tarifaire suite à l’application des indices (INSEE sur les denrées et l’évolution de la masse salariale) étant peu significative, il est proposé pour 2015 de reconduire la tarification 2014.

**Délibération 2014.195**

**POUR : CGT + CFE + FO**

**CONTRE : CFDT**

**ABSTENTION :**

Tarification 2015 des cartes glaces et boissons en Centre de Vacances

Pour la carte glaces :

* la variation étant peu significative, il est proposé pour 2015 de reconduire la tarification 2014.

Pour les boissons :

* boissons non alcoolisées : la variation étant peu significative, il est proposé pour 2015 de reconduire la tarification 2014.
* boissons alcoolisées : application de l’indice INSEE.

Ces nouveaux tarifs prendront effet à compter du 1er janvier 2015.

**Délibération 2014.196**

**POUR : CGT + CFE + FO**

**CONTRE :**

**ABSTENTION : CFDT**

 MISE A DISPOSITION DE L’INSTITUTION DE PONT DE CLAIX

Signature d’une nouvelle convention de mise à disposition de l’Institution de Pont de Claix pour la période hivernale 2014-2015.

**Délibération 2014.197**

**POUR : CGT + CFE + FO + CFDT**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

SCI Village Vacances Arepos : rachat par la CCAS des titres détenus par le GIE VLA

Le Conseil d’Administration, décide de se prononcer favorablement sur l’acquisition par la CCAS de **3 298** parts sociales détenues par le GIE Vacances Loisir Activ’ (GIE VLA’) dans le capital de la SCI les Villages de Vacances AREPOS, d’une valeur unitaire de 2 122€, au prix global de **7 000 000€**.

Etant précisé que le GIE VLA’ remboursera, concomitamment, l’ensemble des sommes qu’il doit à la CCAS, soit **4 527 146€**

Le solde, soit 2 472 854€ sera versé en numéraire, en plusieurs échéances à définir, la dernière intervenant au plus tard le 31 décembre 2015.

Les droits d’enregistrement, soit 5% du montant de la vente sont à la charge de l’acquéreur.

**Délibération 2014.206**

**POUR : CGT + FO**

**CONTRE : CFDT + CFE**

**ABSTENTION :**

CSMR – Tarification 2015

La session du Comité de Coordination du 3 juillet 2014 ayant déterminé la quote-part du 1% intervenant au titre de la CSMRqui s’élève à 27.000.000 €, vu les préconisations de l’assureur, vu l’avis de la commission assurances, vu les débats, le Conseil d’Administration décide **qu’à compter du 1er janvier 2015,** le montant de la cotisation mensuelle TTCCSMRsoitfixé de la manière suivante **:**

* Baisse du taux d’appel de 97% à **94%** agissant sur les cotisations mensuelles :
  + Isolé à **38.54 €** au lieu de 39,77 €
  + Famille à **71.63 €** au lieu de 73,91 €

Compte tenu des bons résultats générés par le contrat, il est en outre décidé

* De prélever 11 mois de cotisations en 2015 auprès des adhérents.

**Délibération 2014.205**

**POUR : CGT + CFE**

**CONTRE : FO + CFDT**

**ABSTENTION :**

**7 - Patrimoine et dossiers immobiliers :**

CESSION DU SITE DE THEOULE

Par délibération n° 2014.009 du 10 janvier 2014, le Conseil d’Administration, dans le cadre de la politique de valorisation du patrimoine, a donné son accord pour engager le processus de vente de l’immeuble (Centre de Vacances CCAS) situé route Nationale 98 à 06590 Théoule Sur Mer, (Alpes Maritimes).

Par délibération n° 2014.0054 du 10 avril 2014, le Conseil d’Administration a décidé des modalités de vente du site de Théoule Sur Mer et a décidé notamment de limiter à 3 mois la durée des opérations de commercialisation et a fixé au 28 juin 2014 la présentation du dossier de vente devant le Conseil d’Administration. Par délibération du 26 juin 2014, le Conseil d’Administration a décidé de proroger de 3 mois la durée des opérations de commercialisation.

Par la présente délibération, le Conseil d’Administration décide de proroger de 3 mois supplémentaires la durée des opérations de commercialisation du site de Théoule Sur Mer.

Le Conseil d’Administration demande à la Direction Générale de présenter lors du Conseil d’Administration du 11 décembre 2014 la liste des soumissionnaires et le montant de leur offre « net vendeur ».

**Délibération 2014.191**

**POUR : CGT**

**CONTRE : CFDT + CFE**

**ABSTENTION : FO**

PROCEDURE DE DISSOLUTION ET LIQUIDATION

DE LA SC LE YOTEL VILLAGES DE VACANCES

Le Conseil d’Administration, décide de se prononcer favorablement, lors de l’Assemblée Générale de la Société Civile Le Yotel Villages de Vacances, qui se tiendra le 4 novembre 2014 sur :

* La mise en œuvre de la procédure de dissolution et liquidation amiable de la SC

La signification du recouvrement par la CCAS du boni de liquidation ferme et définitif généré par ladite procédure.

**Délibération 2014.200**

**POUR : CGT + FO**

**CONTRE :**

**ABSTENTION : CFDT + CFE**

CHAMROUSSE CHANGEMENT D’EXPLOITANT

Transfert des moyens d’exploitation du village de vacances La Bérangère à CHAMROUSSE, détenus par le GIE VLA’ à un partenaire du tourisme social : la **SAS-U ARTES TOURISME.**

L’actuelle convention d’exploitation, entre la CCAS et le GIE VLA’ sera reprise par la SAS-U ARTES TOURISME, nouveau partenaire gestionnaire.

A l’occasion de ce transfert, les conditions de la convention actuelle seront modifiées par avenant selon les modalités suivantes :

Terme : **30 août 2019**, pour respecter le terme du contrat de sous-location entre la CCAS et la SARL ALTITUDE et aligner l’ensemble des relations contractuelles.

Loyer : Mise en place d’un loyer fixe et révisé annuellement à savoir en 2014 : 29 583€ HT, 2015 : 355 000€ HT, 2016 : 405 000€ HT, 2017 : 409 000€ HT, 2018 : 413 000€ HT et 417 000€ HT pour 2019, au prorata temporis.

Les frais inhérents à l’utilisation des lieux seront à la charge de l’exploitant, ils comprennent les taxes locales, les frais de gestion et d’entretien légalement admis à la charge du preneur.

Les volumes d’allottements seront définis annuellement dans le cadre de relations contractuelles spécifiques. Les travaux à charges de la CCAS seront examinés dans le cadre du Comité des Engagements.

**Délibération 2014.202**

**POUR : CGT + FO**

**CONTRE : CFDT + CFE**

**ABSTENTION :**

VERSEMENT D’UNE AVANCE EN COMPTE COURANT A LA SCI PIC DU TOURMALET

La CCAS est associée majoritaire de la SCI Pic du Tourmalet à La Mongie (Hautes Pyrénées) avec la Société Financière du Sud-Ouest (SEFISO). Le capital s'élève à 10 000 € divisé en 100 parts d’une valeur unitaire de 100 €. La CCAS détient 99 parts et la Société SEFISO, 1 part.

Le Comité des engagements de Février 2014 a arrêté le principe du versement d’une ACC d’un montant de 145 000€. Au regard du montant de la trésorerie au 1er Octobre, et en tenant compte du versement de la redevance par le gestionnaire Mer et Golf pour un montant de 71 000€, proposition d’une ACC d’un montant de 145 000€ à verser en Octobre 2014.

**Délibération 2014.203**

**POUR : CGT + FO**

**CONTRE : CFDT + CFE**

**ABSTENTION :**

VERSEMENT DE L’AVANCE de LA CCAS A LA SCI « LE DOMAINE DE STE-CROIX

Le capital social de cette SCI est de 2 000 000 € divisé en 2000 parts de 1000 € chacune, la CCAS possède 40 % du capital soit 800 parts et la CMCAS de Lyon 60 % du capital soit 1200 parts.

Le Comité des Engagements de Février 2014 a arrêté le principe du versement d’une subvention d’un montant de 40 000€.

**Délibération 2014.204**

**POUR : CGT**

**CONTRE :**

**ABSTENTION : CFDT + CFE + FO**

**PROCHAIN CONSEIL D’ADMINISTRATION DE LA CCAS**

**LE JEUDI 11 DECEMBRE 2014**